



**HAL**  
open science

## Licence Droit

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

| Rapport d'évaluation d'une licence. Licence Droit. 2016, Université de Nantes. hceres-02037743

**HAL Id: hceres-02037743**

**<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02037743v1>**

Submitted on 20 Feb 2019

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Formations

## Rapport d'évaluation

### Licence Droit

- Université de Nantes

# HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Formations

*Pour le HCERES,<sup>1</sup>*

Michel Cosnard, président

---

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

<sup>1</sup> Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

## Évaluation réalisée en 2015-2016

## Présentation de la formation

Champ(s) de formation : Droit, économie, gestion

Établissement déposant : Université de Nantes

Établissement(s) cohabilité(s) : /

La licence *Droit* de l'université de Nantes est une formation ayant pour objectif l'acquisition et la maîtrise des concepts fondamentaux du droit et des méthodes de recherche et d'analyse qui lui sont spécifiques. Elle s'inscrit dans un parcours global d'études en droit et prépare à l'entrée en master, à l'exception du parcours *Assistant juridique* ayant une vocation professionnelle plus immédiate.

Il s'agit d'une formation de licence découpée en six parcours dès la première année de licence (L1) : *Classique* (ce parcours donnant naissance à trois parcours différents en troisième année (L3), *Général, Privé, et Public*), *Droit comparé* (lui-même divisé en trois options : franco-britannique, franco-allemand, franco-espagnol), *Culture juridique, Europe, Assistant juridique* et *Double Licence Droit Langues étrangères appliquées* (LEA), ce dernier parcours étant rattaché à la faculté de droit et à l'UFR de Langues et des cultures étrangères. La licence *Droit* est rattachée à l'Unité de formation et de recherche (UFR) de Droit et sciences politiques. Dans l'ensemble de ces parcours, les enseignements sont pour l'essentiel délivrés sous forme de cours magistraux (CM) d'une part, et de travaux dirigés (TD) d'autre part.

Les enseignements sont dispensés sur le site du Campus du Tertre à Nantes, à l'exception des parcours *Assistant juridique* et *Droit - LEA* qui prennent place sur le site du campus de La Roche-sur-Yon.

## Synthèse de l'évaluation

La licence *Droit* de l'université de Nantes présente de nombreux atouts. Il s'agit d'une formation conçue de manière intelligente, structurée avec cohérence et présentant des ambitions à la hauteur du diplôme auquel elle prépare. Le contenu de la formation est lisible et ses objectifs clairement identifiables. La formation est divisée en plusieurs parcours construits de manière cohérente et sans concurrence entre eux. Certains de ces parcours présentent par ailleurs une très forte originalité. Ils permettent aux étudiants de l'université, une ouverture à de nombreux horizons, parfois à vocation professionnelle rapide, parfois vers l'international, parfois vers d'autres disciplines des sciences humaines. Le parcours *Droit public* interroge quant à sa concurrence avec la licence suspendue *Administration publique*.

L'équipe pédagogique qui compose, organise et dirige cette formation répond à toutes les exigences attendues à ce niveau, tant en termes de qualité, de volume que de diversité. Son investissement dans le pilotage de la formation est remarquable : des réflexions régulières sont menées afin de faire évoluer la licence et mènent effectivement à son amélioration par touches successives. Des efforts particuliers sont ciblés sur les parcours spécifiques qui bénéficient de méthodes pédagogiques innovantes et attractives. Ces parcours spécialisés pourraient avec profit servir de « laboratoire d'essai » afin que les méthodes qui y sont expérimentées soient à l'avenir, quand cela est possible, exportées vers les parcours plus généraux.

Le dynamisme de la formation produit des effets bénéfiques sur le public étudiant qui s'y inscrit et qui obtient des résultats tout à fait satisfaisants pour ce niveau d'étude. Le devenir des diplômés reste difficile à évaluer, principalement en raison des effectifs très importants qui constituent les promotions successives. Les services centraux de l'université devraient être davantage sollicités pour qu'un suivi du devenir des diplômés soit organisé.

## Points forts :

- Offre de formation cohérente, complète et structurée de manière intelligente.
- Place importante faite à l'internationalisation (parcours *Europe* et *Droit comparé*) et à l'ouverture pluridisciplinaire (double diplôme pour le parcours *Droit-LEA*).

- Capacités d’adaptation et d’évolution des pratiques pédagogiques et d’évaluation.

Points faibles :

- Faiblesse des données statistiques produites par l’établissement sur le devenir des étudiants.
- Pilotage des parcours à fort effectif par des équipes enseignantes réduites.
- Investissement dans le parcours généraliste moins prononcé que dans les parcours plus spécialisés.

Recommandations :

Certains parcours (*Droit comparé, Droit - LEA et Europe*) sont particulièrement dynamiques dans les méthodes pédagogiques mises en œuvre et leur pilotage, il importerait que les parcours plus généralistes (*Droit général, Droit privé et Droit public*) bénéficient de cette même dynamique.

Une réflexion devrait être menée à propos du parcours *Assistant juridique* qui, du fait de son fort caractère professionnalisant, entrerait sans trop de difficulté dans la catégorie des licences professionnelles. Le parcours *Droit comparé* option franco-espagnole, récemment créé, semble encore fragile et des efforts doivent être déployés pour en assurer la pérennité. De la même manière, une clarification du positionnement doit être menée à propos du parcours *Droit public* par rapport à la licence *Administration publique*.

Enfin, le rapport soumis à évaluation ne présente que trop peu d’éléments relatifs au devenir des diplômés de la licence. Compte tenu de l’ampleur des tâches que ce suivi implique, les services centraux de l’université doivent être mobilisés pour apporter leur soutien à l’équipe pédagogique sur cette question.

## Analyse

<p>Adéquation du cursus aux objectifs</p>	<p>La licence <i>Droit</i> de l’université de Nantes est une formation construite de manière intelligente et cohérente, cela pour différentes raisons.</p> <p>D’abord, le dossier permet parfaitement de percevoir le contenu des enseignements délivrés et les objectifs que la formation s’est assignés. Ce contenu et ces objectifs sont cohérents, le diplôme prépare parfaitement à une poursuite d’études, à l’exception du parcours <i>Assistant juridique</i> ayant une finalité professionnelle plus immédiate.</p> <p>Ensuite, comme cela est en principe attendu de ce niveau d’études, la formation des étudiants ne se spécialise que très progressivement, des enseignements généraux étant délivrés en première année, une ébauche de spécialisation étant engagée en troisième année.</p> <p>Enfin, la construction des différents parcours composant la formation est réfléchi et structurée autour d’objectifs différenciés : licence généraliste, licence à objectif professionnalisant, parcours à thématiques spécifiques (<i>Europe, droit comparé, culture générale</i>) et enfin le très original parcours <i>Droit-LEA</i>. Cette variété offre un large choix aux étudiants sans que les différentes catégories n’entrent jamais en concurrence.</p> <p>L’intégration du parcours <i>Assistant juridique</i> à un parcours licence « classique » interroge toutefois en ce que ses objectifs semblent davantage le rapprocher d’une licence professionnelle. Si ce parcours ne semble pas entrer en concurrence avec la licence professionnelle <i>Métiers du notariat</i>, il n’aurait pas semblé absurde de lui faire prendre lui aussi la forme d’une licence professionnelle. De la même manière, la jeunesse du parcours <i>Droit comparé</i>, option franco-espagnole empêche d’en faire une évaluation très fine.</p>
<p>Environnement de la formation</p>	<p>La licence <i>Droit</i> s’inscrit dans un ensemble classique et prépare à l’accession de l’offre de masters de l’université de Nantes. Les autres universités de la Communauté d’université et d’établissements (COMUE) Université Bretagne Loire (UBL) comportent elles aussi une formation de ce type, mais la duplication dans chacune de ses composantes est nécessaire compte tenu des effectifs très importants d’étudiants qui s’y inscrivent.</p> <p>La licence présente toutefois une grande originalité au travers de plusieurs de ses parcours spécialisés uniques dans la COMUE et dont les équivalents</p>

	<p>sont rares sur l'ensemble du territoire français. Cela est notamment le cas du parcours <i>Europe</i> et, surtout, du parcours <i>Droit - LEA</i>.</p> <p>Ce dernier s'articule parfaitement avec le master <i>Droit</i> « trilingue » de l'université, étant relevé que les deux formations sont dispensées sur le même site (La Roche-sur-Yon).</p>
<p>Equipe pédagogique</p>	<p>L'équipe pédagogique intervenant et encadrant la licence <i>Droit</i> présente une grande envergure et est composée d'enseignants-chercheurs renommés. L'équipe pédagogique est innovante et très investie, ce qu'illustre la grande variété des parcours de la licence qui ne pourraient prospérer sans une forte mobilisation. L'équipe pédagogique est presque pour moitié constituée d'enseignants-chercheurs, avec une représentation non négligeable du corps des Professeurs des universités (1/3 de Professeurs, 2/3 de Maîtres de conférences).</p> <p>La licence, dans ses différents parcours, bénéficie d'un nombre d'enseignants en langue suffisant pour lui permettre d'assumer sa volonté manifeste d'ouverture à l'international, en particulier dans les parcours ayant cette vocation (<i>Europe, Droit comparé, Droit - LEA</i>).</p> <p>L'équipe de direction de la licence et des parcours est variée, avec une particularité du parcours <i>Droit - LEA</i> qui bénéficie logiquement d'une codirection droit/langues. Les méthodes de pilotage de la formation semblent classiques (réunions pédagogiques en début et en cours d'année, conseil de perfectionnement, conseil de gestion de département ou d'année de formation, etc.), quoique leur fonctionnement soit assez peu détaillé par le dossier.</p> <p>L'investissement nécessaire au soutien de formations de cette ampleur et de cette qualité peut faire craindre un risque d'épuisement des équipes de direction. En effet, la première année de licence, qui compte 1000 inscrits, est encadrée par un seul enseignant, comme la deuxième année pour 600 inscrits. Le risque de surcharge pourrait être sérieusement atténué par l'affirmation d'un système de rotation des responsabilités pédagogiques.</p>
<p>Effectifs et résultats</p>	<p>Les effectifs de la licence <i>Droit</i> sont stables dans une approche globale. Dans le détail, les effectifs des différents parcours présentent de grandes disparités : plus de 1000 étudiants inscrits dans les parcours de première année de licence (L1) généralistes contre des promotions très réduites pour les parcours L1 « spécialisés » (autour de 40 étudiants dans le parcours <i>Europe</i>, entre 100 et 150 dans le parcours <i>Droit - LEA</i>, autour de 20 pour le parcours <i>Culture juridique</i>).</p> <p>Les taux de réussite de la licence <i>Droit</i> sont bons d'une manière générale (63% de réussite à la fin de la L1, 65% à la fin de la deuxième année de licence (L2), 80% à la fin de la troisième année de licence (L3)) et parfois même excellents (par exemple : parcours <i>Droit - LEA</i> : 82% de réussite en L1, 96% en L3).</p> <p>L'évaluation de l'insertion professionnelle ou des taux de poursuite d'études des diplômés est délicate à mener, le dossier ne produisant que trop peu d'éléments chiffrés permettant de les mesurer. Le parcours <i>Assistant juridique</i> fait figure d'exception puisque sa vocation à la professionnalisation est corrélée à une bonne insertion professionnelle.</p>
<p>Place de la recherche</p>	<p>La place faite à l'enseignement par et à la recherche est relativement faible, ce qui n'est pas étonnant pour une formation de licence. Si les points de contact avec la recherche sont relativement rares, l'encadrement des cours est toutefois assuré par des enseignants-chercheurs qui sont les premiers vecteurs d'expression de la recherche dans l'enseignement.</p> <p>L'éveil à la recherche est parfois plus appuyé, notamment dans le parcours <i>Droit - LEA</i> qui s'adosse à l'axe de recherche Europe de l'université de Nantes. Les étudiants peuvent ainsi ponctuellement participer à l'organisation de manifestations scientifiques, ce qui n'est permis qu'en raison de l'effectif limité du parcours.</p>

<p>Place de la professionnalisation</p>	<p>D'une manière générale, la professionnalisation n'est pas l'objectif principal d'une licence en droit et la licence nantaise ne fait pas exception en ce domaine. Les procédés et méthodes pédagogiques tournés vers la professionnalisation sont très rares et l'on peut regretter par exemple que les manifestations ayant pour objet la présentation des métiers et des débouchés du droit ne soient pas davantage développées.</p> <p>Dans le détail toutefois, certains parcours offrent une place plus importante à la professionnalisation. Cela est le cas du parcours <i>Assistant juridique</i> dont c'est la vocation annoncée. Le parcours <i>Europe</i> emploie lui aussi quelques procédés à vocation professionnelle (stage obligatoire, simulation de décision du Conseil Européen, projet tuteuré sous la forme d'une émission de radio, etc.)</p> <p>A l'exception du parcours <i>Assistant juridique</i> qui accueille des contrats de professionnalisation, la place faite à la formation continue est très restreinte, ce qui s'explique là encore par l'absence globale de vocation à la professionnalisation de la formation.</p>
<p>Place des projets et stages</p>	<p>La politique des stages en licence <i>Droit</i> est cohérente. Les étudiants de première et deuxième année de licence ont la possibilité de réaliser un stage, qui reste toutefois facultatif compte tenu des difficultés d'encadrement et d'offres que susciterait l'ampleur de l'effectif de la formation.</p> <p>La réalisation d'un stage en troisième année est toujours facultative, mais est davantage encouragée par un système de notation favorable à l'étudiant (système de « points bonus »). Les risques liés à l'effectif de la troisième année sont toutefois les mêmes que pour les années précédentes si bien que l'encadrement des stages (qui donnent lieu à la rédaction d'un rapport) peut apporter une surcharge de travail considérable pour les enseignants en charge de ces questions.</p> <p>Les parcours disposant d'une vocation à la professionnalisation plus marquée imposent la réalisation d'un stage en troisième année (parcours <i>Assistant juridique</i> et <i>Europe</i>).</p>
<p>Place de l'international</p>	<p>La licence <i>Droit</i> est résolument ouverte à l'international, ce dont témoignent plusieurs illustrations.</p> <p>D'abord, les échanges internationaux d'étudiants sont réguliers et bilatéraux (par exemple : 79 étudiants accueillis contre 90 étudiants partis en mobilité en 2014). L'accueil d'enseignants étrangers semble lui aussi fréquent.</p> <p>Ensuite, plusieurs parcours de la licence <i>Droit</i> ont une finalité très clairement tournée vers l'international (<i>Europe, Droit comparé, Droit - LEA</i>). Des enseignements en langues étrangères y sont dispensés. Cela est notamment le cas dans le parcours <i>Droit comparé</i> qui se décompose en trois options (britannique, allemande et hispanique). Le dossier demeure un peu évasif sur le contenu des enseignements délivrés en langue étrangère dans l'option franco-espagnole. L'option n'a toutefois ouvert que récemment (2014/15) et se trouve par conséquent en période de consolidation. Elle pourrait tirer profit à ce qu'y soient ajoutés des enseignements juridiques en langue espagnole.</p> <p>Enfin, les enseignements linguistiques sont généralisés à tous les parcours et pour toutes les années de la licence.</p> <p>L'effort de l'ouverture à l'international est donc manifeste et doit être salué. Le contraste entre l'accent mis sur l'international dans certains parcours spécialisés et les seuls enseignements de langues dans le parcours classique n'en demeure pas moins très marqué.</p>
<p>Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite</p>	<p>La première année de licence est ouverte à tous les titulaires du baccalauréat, à l'exception du parcours <i>Europe</i> dont le nombre de place est limité et auquel l'accès est réservé aux meilleurs dossiers. L'accès aux deuxième et troisième années des parcours spécialisés est parfois elle aussi conditionnée à la qualité des dossiers des candidats. Ainsi, l'accès à la deuxième année du parcours <i>Droit comparé</i> est soumis à l'approbation du Bureau des relations internationales et d'une commission pédagogique réunie à cet effet. L'accès au parcours <i>Assistant juridique</i>, en troisième année, est conditionné à la qualité du dossier des candidats. Enfin, l'accès à la troisième année du parcours <i>Droit - LEA</i> doit être accepté par une commission pédagogique. Une sélection est donc mise en place pour l'accès aux parcours spécialisés, ce qui peut s'expliquer par les exigences</p>

	<p>élevées de ces formations.</p> <p>Les passerelles entre les différents parcours sont rares et le plus souvent à sens unique (possibilité de passage d'un parcours spécialisé au parcours général, mais rarement l'inverse). Il existe en revanche quelques passerelles au profit d'étudiants provenant d'autres formations (Institut universitaire de technologie, Validation des acquis de l'expérience, etc.)</p> <p>Un dispositif d'aide à la réussite en première année existe, mais son ampleur est modérée (augmentation générale des durées de travaux dirigés d'1 heure 30 à 2 heures - unité de consolidation ouverte aux étudiants en difficulté à la fin du premier semestre). Il n'existe aucun dispositif de mise à niveau des étudiants à l'entrée en première année.</p> <p>Bien que cela ne soit visiblement pas le souhait de l'équipe pédagogique, cet ensemble peut donner le sentiment que les efforts sont inégalement répartis entre les différents parcours. L'innovation et l'originalité des parcours spécialisés pourraient servir de moteur et de modèle pour dynamiser les méthodes pédagogiques des parcours généralistes.</p>
<p>Modalités d'enseignement et place du numérique</p>	<p>La licence <i>Droit</i> fait une place aux enseignements par le numérique sans que celle-ci ne soit pour autant très développée. Les étudiants ont accès à la formation au Certificat informatique et internet (C2i) dès la première année. Les enseignants peuvent s'appuyer sur une plateforme d'enseignement en ligne (Madoc) et une partie de l'équipe pédagogique contribue à l'Université numérique juridique française (UNJF) dont elle promeut l'usage auprès des étudiants. Le développement de pratiques numériques plus nombreuses et variées serait souhaitable.</p> <p>Des dispositifs classiques sont mis en place pour l'accueil des étudiants porteurs de handicap, pour les étudiants salariés ou les étudiants sportifs (aménagement des locaux, dispenses de travaux dirigés, etc.)</p> <p>Il faut enfin noter la grande rareté des profils « formation continue » dans les différents parcours de licence, à l'exception notable du parcours <i>Assistant juridique</i>. Même si cela n'est guère étonnant pour une formation très générale telle qu'une licence <i>Droit</i>, l'ouverture à un public en reprise d'étude pourrait être rendue plus attractive.</p>
<p>Evaluation des étudiants</p>	<p>Les méthodes d'évaluation des étudiants de la licence <i>Droit</i> sont présentées avec précision par le dossier examiné. Elles reposent sur les outils classiques employés habituellement dans ce type de formation : contrôle continu, contrôle terminal, rapport de stage lorsqu'il y en a.</p> <p>Des réflexions ont été menées sur l'évolution de ces méthodes d'évaluation, comme en témoigne l'articulation des examens entre « majeures » et « mineures » ou la tenue d'un « grand oral » à la fin de la troisième année. Certains parcours, comme le parcours <i>Europe</i>, vont plus loin encore dans l'innovation avec, par exemple, des exercices de simulation ou de négociation notés. Ces méthodes nouvelles sont régulièrement analysées et remises en cause lorsque cela est jugé nécessaire. Ces éléments témoignent du grand dynamisme de l'équipe pédagogique sur la question de l'évaluation des étudiants.</p> <p>L'organisation des jurys d'examens, présentée en détail, est plus classique, exception faite du jury de la licence <i>Droit - LEA</i> qui est adapté à la double coloration du parcours.</p>
<p>Suivi de l'acquisition des compétences</p>	<p>Les modalités de suivi de l'acquisition des connaissances par les étudiants ne sont que très peu exposées dans le dossier. Celui-ci fait en revanche état des nombreuses modalités employées pour informer les étudiants du contenu des formations, des objectifs visés et des techniques pédagogiques employées (livret de l'étudiant, plaquettes des parcours, annexe au diplôme, fiches du Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP), etc.)</p> <p>Des fiches RNCP sont produites pour la licence dans son ensemble ainsi que pour le parcours <i>Europe</i>. Si elles existent, les fiches RNCP des autres parcours ne sont pas produites. L'annexe descriptive au diplôme décrit de manière très succincte les « exigences du programme » au regard de la richesse et de la variété de la formation.</p>
<p>Suivi des diplômés</p>	<p>La licence <i>Droit</i> semble avoir développé des efforts spécifiques en matière d'analyse du devenir de ses diplômés. Des enquêtes sont réalisées par les services centraux et présentées sur le site de l'université, ce qui permet de mettre en valeur l'efficacité des formations et d'aider les étudiants à s'orienter convenablement vers des études en droit. Les</p>

	<p>statistiques obtenues en termes d'insertion professionnelle et de poursuite d'études restent toutefois parcellaires.</p> <p>Des résultats plus significatifs pourraient être recherchés pour les parcours spécifiques aux effectifs plus resserrés. Ces filières tentent de mettre en place des procédés de type « annuaire des anciens ». Le suivi pourrait sans doute être davantage institutionnalisé. Des efforts spécifiques pourraient enfin être menés s'agissant du parcours de licence <i>Assistant juridique</i> dont la vocation à la professionnalisation rend ce suivi indispensable.</p>
<p>Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation</p>	<p>La licence <i>Droit</i> comporte des outils d'auto-évaluation et de perfectionnement performants qui permettent des réflexions régulières sur la formation dans son ensemble. Le conseil de perfectionnement se réunit chaque année pour réfléchir sur chacun des trois niveaux de la licence. Il ne semble pas en revanche avoir été mis en place de conseil de perfectionnement au niveau des différents parcours. Les résultats de ces évaluations sont présentés de manière détaillée (à l'exception du parcours <i>Droit comparé</i>, option espagnole, en raison de sa création trop récente), sont analysés et nourrissent le dynamisme de la formation.</p> <p>D'autres institutions interviennent dans la réflexion sur la licence (conseil de gestion, conseil de département, conseil d'année, etc.) La multiplication des espaces de discussion fait toutefois courir le risque d'un brouillage du pilotage de la formation.</p> <p>Une procédure d'évaluation des enseignements a été mise en place et permet à l'équipe pédagogique de bénéficier d'un retour effectif sur la qualité de la formation. Cette évaluation semble toutefois se limiter à l'évaluation des enseignements en travaux dirigés par l'intermédiaire d'un questionnaire facultatif. Ce questionnaire gagnerait certainement à être amélioré (par exemple : distinction de la définition des objectifs et de l'atteinte des objectifs dans la question n°1). Les enseignements magistraux pourraient eux aussi profiter de l'avis des étudiants.</p>

# Observations de l'établissement



UNIVERSITÉ DE NANTES

Nantes, le 30 mai 2016

Haut Conseil de l'Evaluation de la  
Recherche et de l'Enseignement Supérieur

**Suivi par** : Soizic GOURDEN  
Direction des Etudes et de la Vie Universitaire  
[Soizic.gourden@univ-nantes.fr](mailto:Soizic.gourden@univ-nantes.fr)  
+33 (0) 240998407

**Objet:** Retour sur le rapport d'évaluation de la Licence : droit

L'université de Nantes remercie l'HCERES et l'ensemble des évaluateurs pour le travail qu'ils ont réalisé. Les remarques et recommandations seront d'une aide précieuse dans le cadre de la mise en œuvre de la future offre de formation de l'Université de Nantes.

Vous trouverez ci-après les réponses des responsables de formations ou de composante aux interrogations formulées dans les rapports et les commentaires sur les recommandations communiquées.

En vous remerciant pour l'attention que vous porterez à ces retours, je vous prie de croire en l'assurance de ma considération la meilleure.

Pour le Président et par délégation,

Le Vice-Président Formation et Vie  
Universitaire

Dominique AVERTY



UNIVERSITÉ DE NANTES

## Éléments de réponse aux rapports d'évaluation de l'HCERES

### Identification de la formation :

Champ de formation	Droit, Economie, Gestion
Type (Licence, LP, Master)	Licence
Intitulé du diplôme	Droit
Responsable de la formation	

### Observations :

Sur le **parcours *Assistant juridique***, une réflexion est cours sur son positionnement et son contenu au sein de la Licence. Pour autant, le maintien de son rattachement à la Licence Droit, au titre d'un parcours autonome, est souhaité dans un souci d'attractivité des étudiants envisageant à moyen ou long terme une reprise d'étude en Master.

Sur le **positionnement du parcours de L3 *Droit public* par rapport à la Licence *Administration publique***, il est clairement identifié :

- Le parcours L3 *Droit public* est un parcours accessible de droit aux seuls étudiants titulaires d'une L2 Droit et dont l'objectif est la poursuite d'étude en Master (tous les masters) ;
- La Licence *Administration publique* s'adresse à un public de niveau bac+2, y compris de l'enseignement supérieur court (BTS ou DUT), et dont l'objectif est tournée principalement vers la préparation des concours administratifs (cat. A et B) ; la poursuite d'étude, si elle est possible, est principalement orientée vers le M1 Carrières publics (dont la vocation principale est aussi la préparation des concours administratifs de la catégorie A).

Sur **l'encadrement de la formation**, son renforcement est fonction du potentiel enseignant de la Faculté. Un programme de recrutement sur postes vacants est en cours de présentation devant les instances de l'Université de Nantes à effet notamment du 1er septembre 2017. Il s'accompagne d'une réflexion pluriannuelle de recrutements de professeurs et de maîtres de conférences en fonction des départs prévus (retraites). Il est complété d'un dialogue de gestion régulier avec les instances de l'Université afin de faire face aux situations casuelles (décision de départ d'un enseignant, utilisation de la procédure de rapprochement de conjoint...").